

EN BREF #11

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER



BUDGETS PRIMITIFS 2023 : UN BUDGET RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Comme chaque année, le SYDER a présenté au comité syndical son **budget primitif principal**. Pour l'année 2023, le **budget de fonctionnement** s'élève à **37 777 050 €** tandis que celui de **l'investissement** atteint **44 720 300 €**.

Au-delà de l'**équilibre affiché du budget** et de la **bonne santé financière** du syndicat, on constate que ce budget montre la volonté du syndicat d'**encourager ses membres dans la réalisation de projets énergétiques vertueux et durables**. C'est ainsi que 2023 voit un budget d'**investissement sans précédent de près de 28 millions d'euros de travaux**.

En effet, face à la crise énergétique et environnementale le SYDER s'attache à **développer des projets vertueux et durables énergétiquement** en lien avec ses partenaires comme la démarche performancielle ou encore le développement des IRVE.

C'est pourquoi, le syndicat dédiera cette année une enveloppe de **18 millions d'euros pour la réalisation des travaux liés à la démarche performancielle** ainsi que **1,1 million d'euros pour le déploiement de la mobilité électrique dans le Rhône**.

Par ailleurs, le SYDER a également soumis **l'approbation du budget annexe pour le photovoltaïque** (section exploitation : 262 000 € HT - section investissement : 1 805 800 € HT) et **du budget autonome de la régie SYDER Chaleur** (section exploitation : 1 120 000€ HT - section investissement : 3 773 150 € HT).

Enfin, soucieux d'optimiser ses recettes, le SYDER s'attache à rechercher un **maximum de subventions** via les appels à projets ou encore la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie tout en veillant à bénéficier de **conditions bancaires très avantageuses**. Le SYDER **continue de se désendetter** ce qui lui permettra de porter de grands programmes d'investissement à l'avenir.

BUDGET ET FINANCES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2023

Le SYDER a mis en place des **Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)** afin d'échelonner sur plusieurs années les budgets des travaux des grands projets du syndicat.

Dans ce cadre, le SYDER a décidé de rajouter deux nouvelles Autorisations de Programme d'une part pour **les travaux à hauteur de 12 000 000 €**, et d'autre part pour le **géoréférencement à hauteur de 3 200 000 €**, se déclinant chacune en crédits de paiement sur les cinq prochaines années.

MISE EN PLACE D'UN ABATTEMENT POUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION DU TERRITOIRE RHODANIEN.

Pour répondre aux demandes de travaux d'éclairage public sur les zones **d'activités économiques des communautés de communes ou des communautés d'agglomération non adhérentes** au SYDER et dans un **souci d'égalité de traitement** envers les communes adhérentes, le syndicat propose la **mise en place d'un taux d'abattement unique pour tous les EPCI** ayant adhéré au SYDER au titre de la **compétence facultative « éclairage public » pour les travaux** sur leurs zones d'activité économiques.

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF AU BUDGET AUTONOME DE LA RÉGIE SYDER CHALEUR / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Face au contexte énergétique actuel et au nécessaire travail de refonte des tarifs de vente de chaleur R1 et R2, il est indispensable de **voter une subvention d'équilibre du budget principal du SYDER vers le budget autonome de la Régie SYDER Chaleur.**

Grâce à la nomenclature M57 en vigueur depuis le 1er janvier 2022, il est désormais possible de **déroger au principe de l'annualité budgétaire en section de fonctionnement par la mise en place d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.**

Cette subvention d'équilibre du budget principal vers le budget de la Régie SYDER Chaleur concerne **deux exercices budgétaires**, il est donc proposé la **création d'une autorisation d'engagement de 500 000 €** (370 000€ en 2023 et 130 000€ en 2024).

TAUX D'ABATTEMENT SUR LES TRAVAUX DE PROGRAMME 2023

Véritable tiers de confiance de ses communes membres, **le SYDER défend leurs intérêts énergétiques et économiques**, c'est à ce titre qu'il défend une **véritable politique de solidarité et de soutien** en votant tous les ans des **taux d'abattement sur les travaux.**

Ces derniers sont **différents selon la nature des travaux et si la commune reverse ou non la TCCFE**. A titre d'exemple, le taux d'abattement pour les renforcements des réseaux électriques est fixé à 100% tandis que celui concernant l'éclairage public est de 50%.

Retrouvez le détail des différents taux d'abattements calculés en fonction de la nature des travaux dans la délibération à votre disposition sur votre espace adhérent.

RECHERCHE ET OPTIMISATION DES FINANCEMENTS POUR 2023

Particulièrement engagé dans la transition énergétique et environnementale sur son territoire, le SYDER s'attache à développer un **véritable service d'ingénierie financière** grâce à un **important travail de veille et de prospective**, en **candidatant ou en souscrivant aux différents dispositifs** (AMI, Subventions, Contrats, etc.), mis en place par l'État et /ou la région dans les domaines de la maîtrise de l'énergie ou des énergies renouvelables, pour le compte de ses communes adhérentes afin de les **accompagner dans le financement de leurs projets énergétiques vertueux, durables et responsables.**

A ce titre, pour l'année 2023 le syndicat a ciblé trois dispositifs : **le fonds vert, la DSIL 2023 et les CEE « coup de pouce »**. Ces trois dispositifs d'optimisation financière visent à **minimiser le reste à charge des communes adhérentes** qui s'engageraient ou qui se sont déjà engagées dans des réalisations d'efficacité et de sobriété énergétique.

Vous retrouverez le détail de ces différents dispositifs dans les délibérations à votre disposition sur votre espace adhérent. Un courrier concernant les modalités liées à la DSIL a été adressé à l'ensemble des maires du territoire le 4 janvier 2022.

L'ACTU +

Depuis le 7 décembre 2022, **le SYDER est lauréat de l'appel à projet**, porté par la FNCCR, **Lum'ACTE.**

Ce programme s'adresse aux collectivités souhaitant mettre en place des **actions de rénovation énergétique de leur éclairage public**. Il co-finance des études, telles que des audits patrimoniaux, les Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière (SDAL), ainsi que l'acquisition d'outils permettant la mise à jour des données patrimoniales du parc et le suivi de la maintenance.

Le sous-programme permet la valorisation du temps de travail interne lié à la réalisation de ces études. Le SYDER ayant réalisé les diagnostics de chaque commune en interne, il peut, par le biais de ce dispositif, valoriser ce temps de travail. Les dépenses réalisées à compter du 01/01/2022 sont éligibles, permettant ainsi de valoriser les moyens internes déployés pour la mise en œuvre de la démarche performancielle de l'éclairage public depuis cette date.

Dans le cadre de cet appel à projet, **le SYDER disposera d'une enveloppe de subvention de 103 000 euros.**

À NOTER DANS VOS AGENDAS

Le prochain comité syndical aura lieu **mardi 28 mars 2023 à Pusignan.**

CONVENTIONS

CONVENTION DE REVERSEMENT DE VILLE-SUR-JARNIOUX DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE PERFORMANCIELLE

Ville-sur-Jarnioux a délégué au SYDER la compétence « éclairage public et maintenance ».

Des travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public seront réalisés par le SYDER au sein de cette commune – travaux pour lesquelles **Ville-sur-Jarnioux a reçu une subvention départementale**. Aussi, par voie de convention, **la commune s'engage à reverser au SYDER les sommes perçues au titre de cette aide** pour réaliser le projet.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCVL

Dans un souci de réduction des nuisances occasionnées aux riverains et d'optimisation du coût des différentes opérations réalisées par le SYDER et la CCVL dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin Soyard à Brindas, **le syndicat s'engage à rembourser à la communauté de communes le montant de la part des travaux d'enrobé correspondant aux travaux d'enfouissement des réseaux secs**.

L'ACTU +

Le SYDER est lauréat de l'appel à projet, lancé par l'ADEME, Stations de recharge à haute puissance.

Ce programme vise à développer des stations de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables équipées de bornes de haute puissance (>150kW).

Le SYDER a déposé une candidature le 11 juillet dernier, en proposant le déploiement de 9 stations de recharge à l'échelle du département.

Les emplacements de chacune de ces stations ont été identifiés comme présentant un intérêt dans le SDIRVE réalisé par le SYDER au premier semestre 2022. Elles sont situées à proximité d'axes routiers majeurs.

Dans le cadre de cet appel à projet, **le SYDER a sollicité une enveloppe de subvention de 1 709 000€** (soit 40% du montant des investissements).

La contractualisation entre l'ADEME et le SYDER est en cours.

BAGNOLS S'ENGAGE DANS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE AUX CÔTÉS DU SYDER

Afin d'encourager la mobilité électrique sur son territoire, la commune de **Bagnols** a **délégué la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »** au SYDER. Désormais, **52 communes et 2 EPCI** ont transféré cette compétence à notre syndicat.

LA COMPÉTENCE « PRODUCTION ET DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR ET DE FROID » DE LA COMMUNE DE PUSIGNAN DÉSORMAIS GÉRÉE PAR LE SYDER

La **commune de Pusignan** a décidé de **transférer la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur et de froid »** à notre syndicat. Avec cette nouvelle commune, ce sont **33 collectivités** qui ont délégué, depuis 2009, cette compétence au SYDER.

Retrouvez-nous sur les Réseaux Sociaux et notre site internet



AMI PUISSANCE



Le groupement lauréat de l'AMI Puissance, composé des entreprises : **CNR** (SOLARHONA), **CORFU** (Terre & Lac Solaire) et **SERFIM ENR**, s'est présenté devant les membres du Comité syndical.

Des entreprises **ancrées localement** et **reconnues dans le domaine des énergies renouvelables**.

Le SYDER se félicite et se réjouit de ce partenariat pour contribuer collectivement à la transition énergétique sur le territoire du Rhône !



Un grand merci à tous nos **partenaires mobilisés** pour faire de notre département **un territoire d'excellence énergétique verte** en produisant **au moins 1 GWc d'électricité photovoltaïque d'ici 2050**.

CÉRÉMONIE DES VŒUX



Ce premier comité syndical du SYDER s'est achevé sur la traditionnelle cérémonie des vœux et le discours du président, Malik Hechaïchi.

Un discours teinté **d'optimisme et de solidarité** pour relever ensemble les **défis énergétiques** que notre époque traverse.

Une très belle et heureuse nouvelle année à toutes et tous.



Malik Hechaïchi, Président du SYDER,
les Vice-présidents et
l'ensemble de l'équipe
**vous présentent leurs meilleurs vœux
pour 2023.**